

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 MARS 2024**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2024-73**

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAND, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

**REPRESENTE(S)** : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL , Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET , Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH , Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

**ABSENT(S)** : M. André BONET, M. Roger BELKIRI, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Christine ROUZAUD DANIS, M. Jean-Marc PUJOL, Mme Chantal GOMBERT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

=====

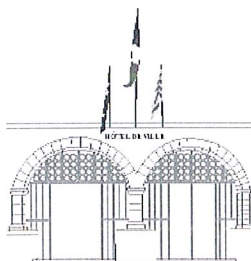
**Bilan des aides et concours apportés par la Ville à l'association Cinémathèque Euro-Régionale - Institut Jean Vigo - Année 2023**

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

La Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo est une association à but non lucratif qui a pour but d'être un centre d'animation et de recherche sur l'histoire du cinéma et sur les rapports de celle-ci avec l'histoire des sociétés. Dans cette optique, il organise tout au long de l'année diverses actions culturelles cinématographiques, ainsi que des actions de formation et d'éducation à l'image pour les enseignants, les élèves et les étudiants.

Par délibération du 10 février 2023, la Ville a signé avec l'association Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo, une convention d'objectifs prévoyant les obligations culturelles de l'association et les moyens que la Ville met à sa disposition pour les mener à bien.



Pour réaliser ce programme, la Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo a reçu de la part de la Ville une subvention de fonctionnement d'un montant de **150 000 €** (cent cinquante mille euros). Elle a bénéficié également de la mise à disposition de personnels pour un montant de **72 095,82 €** (soixante-douze mille quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-deux centimes).

S'y ajoutent différentes aides évaluées à **223 040,10 €** (deux cent vingt-trois mille quarante euros et dix centimes) :

Mise à disposition de locaux	168 150.00€
Prestations techniques	51 658.77 €
Espaces verts- décoration	2 780.00 €
Prêt de véhicules	451.33 €

Ce qui porte le montant de l'aide de la Ville à un total de **445 135,92 €** (quatre cent quarante-cinq mille cent trente-cinq euros et quatre-vingt-douze centimes).

En conséquence, nous vous proposons :

- 1) d'approuver l'évaluation de ces aides et concours pour l'association Cinémathèque euro-régionale Institut Jean Vigo pour l'année 2023, selon les termes énoncés ci-dessus ;
- 2) d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

49 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240328-189204-DE-1-1

Accusé reçu le : - 4 AVR. 2024

Affiché le : 4 AVR. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

